



Motion

Les ingénieurs des TPE du CERTU réunis en Assemblée Générale le 21 septembre 2006,

Sur l'avenir du RST

Prennent acte du rapport remis par les inspecteurs de l'audit « Copé », qui confirme la nécessité de maintenir les structures et les moyens du RST, pour mettre à la disposition de l'ensemble des acteurs publics l'ingénierie indépendante et de haut niveau dont ils ont besoin;

Demandent instamment au ministre un engagement fort et sans ambiguïté sur l'ouverture du RST vers les collectivités territoriales, conformément à ses déclarations faites lors des journées du RST à Lyon en septembre 2005, et renouvelées à l'ENTPE en juin 2006;

Sur les évolutions des effectifs

S'insurgent contre les réductions d'effectifs inscrites au projet de loi de finances pour 2007 qui vont fragiliser des services en restructuration ou à peine créés, et, dans le RST, compromettre le renouvellement des compétences rendu nécessaire par les nombreux départs à la retraite de spécialistes et experts non titulaires;

Sur le statut

Exigent l'adoption dans les plus brefs délais des textes restant à publier pour une mise en oeuvre complète des avancées obtenues en 2005, tant pour les ICTPE que pour les ITPE issus du corps des techniciens;

Se tiennent prêts à se mobiliser, en coordination avec leurs collègues des collectivités de la région Rhône Alpes, afin que soient mises en chantier dans les meilleurs délais les réformes homologues (à 3 niveaux de grades) du statut du corps des ITPE et du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, nécessaires à assurer une réelle mobilité inter-fonctions publiques;

Sur les ISS,

Exigent la parution du décret concrétisant les engagements pris en accompagnement de la réforme statutaire de 2005;

S'insurgent contre la suppression des points de séniorat au delà du 7ième échelon du grade d'ITPE, contre-productive pour la gestion de carrière des spécialistes, et par voie de conséquence pour le maintien et le renouvellement des compétences du RST, et exigent donc le maintien de cette juste reconnaissance de l'investissement individuel des agents concernés;

Demandent la constitution au CERTU comme dans tous les services, pour la gestion des ISS dus au titre de l'année 2005, d'une commission locale consultative d'ISS, compétente pour examiner les cas individuels, conformément à l'engagement pris par Mme la DGPA dans sa lettre du 7 février 2006 au Secrétaire Général du SNITPECT;

Sur la situation du CERTU pour les régimes indemnitaires:

Rappellent la situation anormale du CERTU vis à vis des régimes indemnitaires, et exigent qu'il soit enfin traité à égalité avec les autres Services techniques centraux ou à compétence nationale (dont certains situés dans l'agglomération lyonnaise), tant pour les ISS (coefficient de service de 1,05 contre 0,95 actuellement pour le CERTU), que pour la PSR (coefficient 1,50 contre 1,00 actuellement pour le CERTU);

Exigent en conséquence du Directeur du CERTU qu'il s'adresse dans les plus brefs délais à ce sujet à la DGPA afin que cette égalité de traitement soit enfin rétablie, tant pour les IS, que pour la PSR, dans les textes actuellement en cours de rédaction pour tenir compte de la création des DIR.

Sur le renouvellement du CODOR du CERTU

S'étonnent de l'absence de décision quant à la composition et la présidence du CODOR, en contradiction avec les déclarations élogieuses sur le caractère exemplaire de cette instance, et demandent donc son renouvellement dans les meilleurs délais.

Mandatent le bureau de la sous section pour demander audience à Monsieur le Directeur du CERTU pour lui transmettre l'ensemble de ces revendications, et lui demander de les porter auprès de la DGPA et du Secrétariat Général du Ministère.